

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, **JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 à 18 h 30** sous la présidence de M. Jean-Luc MAERTEN, Maire.

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc	X			
2. POLO Ludmila	X			
3. GRANGEON Jacky	X			
4. CHARAUDEAU Valérie	x		X	Ludmila POLO jusqu'à 19h20
5. VRIET Jean-Marie	X			
6. De CHALAIN Christian	x		X	Jean-Marie VRIET
MOREAU Jean-Jacques				Démission du 17 octobre 2016
7. LATINI Patricia	X			
8. DELAVIER Christine	X		X	
9. RONDA William	X			
10. POPIN Diane	X			
11. BOUTILLET Nelly	X			

Nombre d'élus	11
Nombre de présents	8
Quorum	6

Jacky GRANGEON est nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2019**

Le compte rendu de la séance du 24 JUIN est adopté à l'unanimité.

### **2019-31 – FINANCES LOCALES**

#### **CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS D'EXTENSION DU RESEAU ENEDIS AU BREUIL**

Pour permettre l'instruction de trois permis de construire rue des Petits Clos au Breuil, une extension du réseau public électrique ENEDIS est nécessaire. Les travaux sont dimensionnés pour une puissance de 24 Kva et sur une longueur de 87 ml. Les parcelles situées au-delà sont classées en zone Agricole ; aucune autre construction à usage d'habitation ne sera possible.

Ces travaux s'élèvent à 6 410.16 € TTC, 5 341.80 €HT à la charge de la commune.

En parallèle, les bénéficiaires d'autorisation d'urbanisme des 3 maisons d'habitation ont proposé de participer avec la commune à cette charge, soit  $6\,410.16 / 4 = 1\,602.54$  € TTC.

**Après délibération, considérant l'intérêt pour la commune d'étendre son foncier pour accueillir de nouveaux habitants, par 9 voix pour et une abstention, le conseil municipal :**

- **Donne son accord pour l'extension du réseau ENEDIS**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS pour 6 410.16 € TTC**
- **Accepte la proposition de concours des bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme aux travaux d'extension de la ligne ENEDIS évalués à 6 410.16 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition de la charge entre les 3 bénéficiaires des autorisations d'urbanisme et la commune.**

## 2019-32 – FONCTION PUBLIQUE

### CREATION DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu la loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 complétant les dispositions du code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2018, de créer un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités et établissements publics affiliés.

M. le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage. Pour le financement de ce nouveau service, le conseil d'administration a voté la tarification suivante : 85 € par visite et majoration de la cotisation additionnelle de 0,1 % pour les visites dédiées au tiers temps.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.**

## 2019-33 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### AVIS SUR LE PERIMETRE ET LA STRUCTURE PORTEUSE DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS VIENNE-CLAIN

Le diaporama et les cartographies provisoires du TRI de Châtelleraut-Poitiers sont consultables sur le site internet [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr). Ces travaux visent à mieux gérer collectivement les risques d'inondations.

Face à la complexité du sujet, le conseil municipal n'est pas opposé au projet et note les efforts sur la réduction de la consommation d'eau et les efforts consentis par les agriculteurs dans ce domaine.

*Arrivée de Valérie CHARAUDEAU à 19 h 20*

## 2019-34 – FINANCES LOCALES

### ACQUISITION DE LA LICENCE IV (EX RESTAURANT LA SUITE)

Par courrier du 24 juin, Me JOUBERT de la MOTTE, notaire à Montmorillon, informe la commune de la vente de la licence IV détenue par Madame Marielle MOREAU qui gérait le restaurant « la Suite » dans la zone de « la Carte ».

Par délibération du 16 mai, le conseil municipal avait délibéré pour conserver cette licence sur la commune.

Le prix de vente est fixé à 7 500 €.

Cette licence, si elle n'est pas reprise, disparaîtra fin 2020. Le fait de changer de propriétaire reporte sa durée de vie pour 5 ans avec une ouverture au moins une fois par an.

Après délibération, par 8 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de cette licence IV au prix de 7 500 €, les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes s'y rapportant.

#### 2019-35 – FINANCES LOCALES ADMISSION EN NON VALEUR

Vu l'état en date du 28 AOUT 2019 du Comptable du Trésor portant sur des recettes non recouvrables.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur l'admission en non-valeur des titres de recettes divers inférieurs au seuil de poursuite sur l'exercice 2015 à 2018 pour un montant de 1.42 € sur le budget de la commune.

La dépense correspondante sera effectuée au compte 6541 et inscrite au budget.

#### 2017-36– FINANCES LOCALES DECISION MODIFICATIVE N° 1-2019

Suite à des régulations d'écritures correspondant à des annulations de titres sur les exercices 2016 et 2018,

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires :

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA DEPENSE	EN +	EN -
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues		- 14 000
673	Titres annulés sur exercice antérieur	14 000	

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour les virements de crédits proposés.

#### 2017-37– FINANCES LOCALES CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES VESTIAIRES DU STADE

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres pour le projet des vestiaires du stade,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sont candidats au poste de titulaire : M. Jacky GRANGEON, M. Jean-Marie VRIET, M. Christian De CHALAIN.

Sont candidats au poste de suppléant : M. William RONDA, Mme Ludmila POLO, Mme Christine DELAVIER.

Sont donc désignés en tant que **délégués titulaires** : **M. Jacky GRANGEON, M. Jean-Marie VRIET, M. Christian De CHALAIN.**

- **délégués suppléants** : **M. William RONDA, Mme Ludmila POLO, Mme Christine DELAVIER.**

Les réunions sont prévues le mercredi 13 novembre, mardi 17 décembre à 9 h 30 à la mairie.

**2017-38– AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**  
**MOTION COMMUNE RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VIENNE, DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA VIENNE, DES PRESIDENTS DES INTERCOMMUNALITES DE LA VIENNE**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la motion commune ci-dessous :

« La direction départementale des finances publiques (DDFIP) au travers de son Directeur, a présenté lors d'une première réunion en Préfecture, puis lors de réunions dans les EPCI, le projet de restructuration des services des finances publiques de la Vienne.

Ce projet prévoit à ce jour la fermeture de toutes les trésoreries de la Vienne, pour les remplacer par :

3 Services de gestion comptable,  
7 Conseillers des collectivités,  
19 Accueils de proximité pour les administrés.

S'il est noté la volonté affichée par le Gouvernement d'ouvrir une concertation avec les élus, celle-ci se passe majoritairement pendant l'été ce qui complique une concertation sereine.

Par ailleurs, ce projet qui s'inscrit dans une dématérialisation à marche forcée de toutes les procédures, constitue un facteur d'exclusion pour une partie des administrés autant que de besoin d'un accompagnement dans nos territoires, exclusion qui sera très certainement aggravé par la fin de l'autorisation de paiement en numéraire.

Enfin, le regroupement du traitement des opérations comptables dans trois services conduira inévitablement à une augmentation des taux de rejet des mandats et des titres puisque les conseillers des collectivités n'auront plus sous leur autorité toute cette chaîne comptable primordiale pour faciliter la vie des collectivités locales.

Il apparait donc impératif que cette première proposition soit amendée des propositions suivantes :

- Que des engagements soient pris par la DDFIP au regard du nombre d'agents nécessaires à l'exercice de cette mission, ainsi qu'à la pérennité de leurs missions dans le temps,
- Que la différenciation des missions d'ordonnateur et du comptable public perdure,

Nous voulons également :

- Obtenir un service de gestions comptables par EPCI à fiscalité propre, soit 7 services,
- Obtenir la signature d'une convention visant à indiquer l'implantation retenue, ainsi que les ETP déployés sur le territoire pour faire face aux missions, le tout pour une durée de 3 ans et comportant un groupe de pilotage élu/DDFIP se réunissant au minima annuellement pour faire un état des lieux du fonctionnement de cette réorganisation.

L'Etat se doit d'assumer les réformes issues de la loi NOTRe et d'aligner l'organisation de ses services sur la recomposition des territoires intercommunaux ».

**Considérant les décisions acquises, le conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur ce dossier.**

## 2019-38 - FINANCES LOCALES

### EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DE LA CROIX GIRAUELLE

Un certificat d'urbanisme sur la parcelle B 819, rue de la Croix Giraudelle est en cours d'instruction. Cette parcelle n'est pas desservie par le réseau électrique et une extension est nécessaire pour délivrer un certificat d'urbanisme positif. Les travaux à la charge de la commune s'élèvent à 3 960 € TTC, 3 300 €HT.

Cette parcelle est en zone AUa et soumise à une orientation d'aménagement dans le PLU actuel. Le PLU en cours de révision a prévu de classer cette même parcelle en zone Ap (agricole non constructible).

**Après délibération, par 6 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge des frais d'extension du réseau électrique pour la construction d'une maison d'habitation et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec SRD.**

## 2019-39 – FONCTION PUBLIQUE

### RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT DU CENTRE DE GESTION.

Par courrier du 17 juillet 2019 reçu par mel du 26 juillet 2019, le Centre de Gestion de la Vienne informe que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault sollicite son retrait du Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Une délibération devait être prise avant le 17 septembre si la commune souhaitait faire valoir son droit à opposition. Compte tenu de la période à laquelle cette information a été donnée, il paraissait difficile de répondre dans les délais.

Avec ce retrait c'est 350 agents cotisant en moins qui risquent d'être répercuté sur les autres collectivités.

**Face à ce risque, le conseil municipal émet un avis défavorable au retrait de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault du Centre de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

## 2019-40 – FINANCES LOCALES

### ACQUISITION DE PARCELLES DE VOIRIE

Par délibération du 24 mai 2012, puis du 3 décembre 2015, le conseil municipal avait délibéré pour acquérir des parcelles de voirie, laissées au nom des propriétaires suite à des bornages. Ces parcelles sont destinées à être intégrées dans le domaine public pour des voiries adaptées et sécurisées. Deux propriétaires ont refusé de signer l'acte notarié prévu le 23 février 2016 contestant la cession gratuite et l'euro symbolique.

Par courrier du 23 et 26 août 2019, ils demandent qu'une proposition d'achat honnête soit faite pour 60 M2 et 89 M.

Le bornage avait été effectué en 2003 avec le propriétaire vendeur des terrains et non la commune. Le bornage précise bien qu'une partie sera destinée à l'élargissement de la rue. Avant de se prononcer, le conseil municipal demande une copie des actes d'achat des terrains. Une demande sera faite au service des domaines pour évaluer lesdits terrains.

## INFORMATIONS

### Point sur la rentrée Effectif

REPARTITION DES EFFECTIFS SCOLAIRES 2019/2020 DU SIVOS				
Communes d'origine des enfants	Ecole de Jardres*	Ecole de Pouillé*	Ecole de Tercé	Totaux
Jardres	44,5	20,5	44	109
Pouillé	25	12	32	69
Tercé	49,5	36,5	50	136
<b>sous/totaux</b>	<b>119</b>	<b>69</b>	<b>126</b>	<b>314</b>
Chauvigny	3	1,5		4,5
Fleuré	0,5			0,5
Valdivienne	0,5			0,5
Archigny	0,5			
La Chapelle Viviers	0,5	0,5		
<b>Totaux</b>	<b>124</b>	<b>71</b>	<b>126</b>	<b>321</b>

\* 0,5 correspond à un enfant domicilié dans une commune une semaine sur deux

EFFECTIFS PAR CLASSES												
TERCÉ					POUILLÉ			JARDRES				
PS	PS / MS	MS / GS	MS / GS	GS / MS	CP	CE1	CE1 / CE2	CE2 / CM1	CE2 / CM1	CM1	CM2	CM2
26	25	26	25	24	24	25	22	24	23	26	25	26
<b>126</b>					<b>71</b>			<b>124</b>				
<b>TOTAL : 321</b>												

**Mise en place du self** : très fonctionnel, les enfants et le personnel se sont bien adaptés à ce nouveau service. Tout au long de sa mise en place, Monsieur ANGOTTI, en charge de la prestation, a toujours été présent tant dans l'organisation du service avec le personnel que dans l'acquisition et l'installation des nouveaux équipements et jusqu'au lancement du self la semaine de la rentrée. Les parents d'élèves sont satisfaits de cette nouvelle organisation de la cantine.

**SIVOS** : une réunion a eu lieu à la demande de la commune du POUILLÉ pour réduire la charge du SIVOS de la commune. Plusieurs pistes peuvent être envisagées. Grand Poitiers accompagne le SIVOS et les communes dans cette démarche.

Participation au **RASED** à hauteur de 300 €/an.

Inquiétude pour les prochaines rentrées scolaires avec la baisse des effectifs à attendre. (+ de 50 départs de CM2 en 2020). **AG des parents d'élèves** le 26 septembre à Tercé.

### Remplacement à la bibliothèque

Maëlle RECOUPE responsable de la bibliothèque, n'a pas souhaité renouveler son contrat. Elle sera remplacée par Isabelle FAVRE qui a pris son poste dès septembre pour être en binôme avec Maëlle RECOUPE.

### Résultat de l'audience du 9 juillet 2019 commune de JARDRES/SCI JFCP

En faveur de la commune avec une indemnité de 1 500 €.

### **Implantation d'un poste de transformation SRD à Servouze**

Suite au dépôt de permis de construire, la ligne SRD traversant les parcelles va être déplacée et enfouie de la RD 951 jusqu'à la Rue de Servouze. Un poste de transformation sera mis en place au carrefour de la Rue de Servouze et la Rue des Champs Michas, sur le domaine public. Une convention a été signée avec SRD.

### **Déploiement des compteurs LINKY sur la commune**

La commune a été informée du déploiement des compteurs LINKY à partir de septembre par SRD. C'est l'entreprise BOUTINEAU qui interviendra chez les clients après une prise de contact. Un courrier sera envoyé 45 jours avant de procéder à la pose. Le déploiement est prévu de mars à mai 2024.

### **Point sur l'appel d'offre des travaux à l'Eglise**

Un acte de sous-traitance a été signé pour confier au Cabinet POLO Frédéric la phase de consultation des entreprises et les marchés de travaux. La date de dépôt des offres est fixée au 13 septembre 2019 à 12 h.

### **Enquête publique portant sur le SCOT**

Elle est ouverte du 24 septembre au 24 octobre 2019. Le dossier est consultable sur le site internet du SMASP <http://www.scot-seuil-du-poitou.fr/>

### **Point sur PLU**

La réunion des personnes publiques associées s'est tenu le 10 septembre. Le bureau d'études fera une présentation du dossier d'arrêt du PLU le 17 octobre prochain, dossier qui sera soumis à Grand Poitiers en décembre pour l'arrêt du projet. L'enquête publique devrait se dérouler en mai/juin.

**Mon village, bio diversité** 40 kg de miel ont été récoltés cette année. 9 communes de GPCU se sont rattachées à l'association. L'association envisage d'acquérir du matériel qui sera mis à disposition des communes pour la gestion des ruches.

**Inauguration du DECATHLON** : le vendredi 27 septembre à 18 h 30.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Rue des Grippe**

Le **débouchage d'un regard** a été effectué par EDV/NCA. Tous les déchets sortis du regard ont été laissés sur le bord de la route.

Il est signalé que les ouvriers de la carrière circulent à vive allure sur ce chemin. Il leur sera demandé d'emprunter l'accès par la RD2.

### **Compte rendu des commissions de Grand Poitiers**

Ils sont diffusés à chaque membre du conseil.

### **Vie Associative**

Il est proposé de remettre, lors d'une cérémonie le 16 novembre, la médaille du mérite associatif et de la reconnaissance communale aux présidents des associations actives et anciens responsables méritants.

Le projet sera présenté avec la liste des récipiendaires proposés lors de la réunion de la commission vie associative le 2 octobre.

Accord de principe du conseil municipal.

### **Fête de la ST Jean 2020**

Si l'animation doit se poursuivre en 2020, année électorale, il faudrait réserver dès maintenant les spectacles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.